

A/CONF.94/PC/III/CRP.4
15 avril 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE
DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA
FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX
Troisième session
Point 3 c) de l'ordre du jour

EXAMEN DES RAPPORTS DE FOND SUR LES POINTS 7, 8, 9 ET 10 DE
L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFERENCE : DOCUMENTS
SOUIS AU TITRE DU POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE
LA CONFERENCE

Projet de programme d'action pour la seconde moitié de la
Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité,
développement et paix, 1981-1985, en vue d'exécuter le
Plan d'action mondial

Rapport du Groupe de rédaction

Rapporteur : Mme Mervat EL TALAWI (Egypte)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- A. Textes portant autorisation du programme
- B. Objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix
- C. Nature et portée du programme d'action

I. PERSPECTIVE HISTORIQUE

- A. Cause essentielle de l'oppression des femmes; la place toujours plus réduite qui leur est faite par rapport aux hommes dans le processus de développement
- B. Examen des progrès réalisés au cours de la première moitié de la Décennie : les leçons à en tirer

II. CADRE CONCEPTUEL

- A. La situation des femmes et les objectifs de la Décennie : rapports entre la situation économique mondiale actuelle et la paix et la sécurité internationales
- B. Incidences des relations économiques mondiales injustes sur le rôle des femmes dans le développement : nécessité d'un nouvel ordre économique international qui réduise l'écart entre l'apport de travail des femmes et la rémunération sur le plan socio-économique de ce travail
- C. Nécessité de tenir compte de données nouvelles et de prévoir de nouvelles stratégies concernant la participation des femmes au développement lors de la troisième décennie des Nations Unies pour le développement
- D. Les objectifs de la Décennie et le sous-thème de la Conférence mondiale "Emploi, santé et enseignement"^x

^x A paraître dans le projet de programme d'action final.

TABLE DES MATIERES (suite)

- III. OBJECTIFS ET STRATEGIES NATIONAUX TENDANT A ASSURER LA
PLEINE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
SOCIAL
 - A. Stratégies nationales visant à accélérer la pleine
intégration des femmes au développement économique
et social

INTRODUCTION

A. Textes portant autorisation du programme

1. Les textes portant autorisation du programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix sont les suivants :

a) Résolution 3520 (XXX) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1975, aux termes de laquelle il est décidé qu'en 1980, milieu de la Décennie, une conférence mondiale sera convoquée en vue d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne l'application des recommandations de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme tenue en 1975 et d'ajuster, le cas échéant, les programmes existants à la lumière des nouvelles données et recherches disponibles;

b) Résolution 2062 (LXII) du Conseil économique et social en date du 12 mai 1977 aux termes de laquelle le Secrétaire général est prié d'établir, en vue de son examen par la Commission de la condition de la femme, un rapport exposant les grandes lignes d'un programme d'action concrète pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui sera examiné à la vingt-huitième session de la Commission;

c) Résolution 33/185 de l'Assemblée générale en date du 29 janvier 1979, aux termes de laquelle l'Assemblée a décidé du sous-thème : Emploi, santé et enseignement pour la Conférence mondiale et a recommandé que celle-ci mette l'accent sur l'élaboration de plans d'action concrète visant à intégrer les femmes au processus de développement, en particulier en leur offrant de meilleures possibilités d'activité économique et d'emploi sur un pied d'égalité avec les hommes, notamment en mettant à leur disposition des services de santé et des moyens d'enseignement adéquats.

B. Objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

2. Les principes et objectifs énoncés dans le Plan d'action mondial adopté à la Conférence de l'Année internationale de la femme à Mexico sont le fondement de l'action durant la Décennie des Nations Unies pour la femme. Ces principes et objectifs avaient tout leur sens en 1975 et c'est toujours le cas aujourd'hui. Le présent programme a pour but de préciser et de renforcer ces idées directrices, compte tenu de l'expérience accumulée au cours des cinq premières années de la Décennie. Se conformant au triple objectif de la Décennie - égalité, développement et paix - le programme d'action contient des recommandations concernant les mesures concrètes à prendre pour atteindre cet objectif.

3. Par égalité, il faut entendre non seulement l'égalité juridique et l'élimination de la discrimination du droit, mais également l'égalité des droits, des responsabilités et des possibilités afin que les femmes puissent participer au développement et en soient aussi bien les bénéficiaires que les agents actifs.

La réalisation de cette égalité suppose l'égalité d'accès aux ressources et la capacité de participer effectivement à l'allocation de ces ressources et à la prise de décision aux divers niveaux. La nécessité de mécanismes compensatoires de transition pour redresser les injustices accumulées s'impose donc, si l'on veut effectivement l'égalité pour des groupes depuis longtemps défavorisés.

4. Par développement, il faut entendre ici développement intégral dans les sphères économique, sociale, politique, culturelle et dans tous les autres aspects de l'expérience humaine. Le progrès de la femme ne doit plus seulement être envisagé dans le contexte du développement social mais doit être considéré comme un élément essentiel de chaque aspect du développement. Celui-ci, pour améliorer la condition des femmes et élargir le rôle qu'elles jouent dans le processus de développement doit faire partie intégrante de l'entreprise mondiale d'instauration du nouvel ordre économique international.

5. Sans la paix et la stabilité, il ne saurait y avoir de développement. La paix en est le préalable indispensable; mais il ne saurait non plus y avoir de paix durable sans développement et sans l'élimination des inégalités et de la discrimination à tous les niveaux. La participation dans l'égalité à l'élaboration de relations amicales et d'activités de coopération entre les Etats contribuera à son renforcement en même temps qu'à l'épanouissement de la personnalité des femmes et à l'égalité des droits à tous les niveaux et dans tous les domaines, comme elle contribuera à l'élimination du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme, de la discrimination raciale, de l'apartheid, et de toutes les formes de domination et d'oppression étrangères, et à la promotion de garanties des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

C. Nature et portée du programme d'action

6. Conformément aux textes mentionnés plus haut, le présent projet de programme d'action a été établi pour la seconde moitié de la Décennie, 1980-1985, en vue de promouvoir la réalisation du triple objectif : égalité, développement et paix, l'accent étant mis sur les domaines prioritaires spécifiés par le sous-thème "emploi, santé et enseignement". Le programme vise à renforcer l'action globale entreprise en vue de l'élimination de toutes les inégalités entre femmes et hommes, en proposant des stratégies efficaces pour lever les obstacles et contraintes qui s'opposent à leur pleine participation au développement sur un pied d'égalité.

7. Même si le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme énumère dans le détail les mesures à prendre pour réaliser lesdits objectifs, il est manifeste, et cela a été encore mis en évidence par l'examen des progrès réalisés au cours des cinq dernières années, que ces objectifs ne sauraient être atteints à bref délai et qu'il faudra procéder à des examens périodiques pour renforcer la stratégie et les objectifs du Plan en fonction des principaux développements que connaîtra le monde. Aussi envisage-t-on la possibilité d'une deuxième Décennie pour la période 1985-1995. La recommandation visant la convocation d'une conférence en 1985 a déjà été faite à l'occasion de deux des réunions préparatoires régionales - celle de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et celle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

8. Le présent programme porte essentiellement sur la mise au point de nouvelles stratégies pour la période 1980-1985, dans la ligne de la troisième stratégie du développement des Nations Unies, et définit des domaines d'action prioritaires. On s'est efforcé de recommander des stratégies et des mesures à appliquer simultanément sur plusieurs fronts, en mettant l'accent sur leurs incidences réciproques; mode d'approche qui, bien qu'il soit expressément préconisé dans le Plan d'action mondial, n'a pas toutefois été suffisamment développé, faute de temps, essentiellement pour délimiter des domaines d'action aussi complexes que ceux touchant aux questions économiques mondiales pour la troisième stratégie du développement des Nations Unies et à l'exécution du Programme d'action pour un nouvel ordre économique international. Le Plan d'action mondial accorde en particulier une priorité élevée à l'amélioration de la situation des catégories de femmes les plus défavorisées, à savoir les femmes démunies des campagnes et des villes et celles, très nombreuses, qui travaillent dans le secteur tertiaire.

9. Certains de ces objectifs - il est vrai - ont déjà été atteints dans plusieurs pays et toutes les propositions présentées ne revêtent peut-être pas pour eux autant d'intérêt et d'urgence que pour d'autres, ou bien y ont déjà été appliquées. Les recommandations figurant dans le présent projet s'adressent donc principalement aux pays où il s'impose de prendre d'urgence des mesures dans l'intérêt du développement des femmes et de la société; encore que dans certains domaines, notamment en ce qui concerne le nouvel ordre économique international, tous les pays puissent en tirer parti.

I. PERSPECTIVES HISTORIQUE

A. Cause essentielle de l'oppression des femmes; la place toujours plus réduite qui leur est faite par rapport aux hommes dans le processus de développement

10. Parmi les facteurs qui nuisent à la condition de la femme dans le monde entier, on peut citer l'accumulation inégale du capital, le colonialisme, le refus du droit à l'autodétermination, la situation défavorable de l'économie mondiale et le rapide accroissement de la population, qui se sont traduits par des déséquilibres entre les hommes et les femmes sur le plan socio-économique et politique et en ce qui concerne la division du travail et le rôle dévolu aux premiers et aux secondes dans la famille.

11. Les causes de l'oppression et, partant, la condition de la femme sont aussi diverses que les systèmes économiques, sociaux, politiques et culturels de la communauté mondiale. Dans bien des pays, l'inégalité est manifestement fondée, entre autres, sur le rôle et la condition qui sont dévolus à la femme dans la famille et la société dans son ensemble.

12. Si l'on reconnaît le rôle de la femme comme génitrice et nourricière, il n'en va guère de même jusqu'à présent de la contribution qu'elle apporte ou pourrait apporter à la production économique. Dans le cadre de l'unité de production familiale, c'est le travail des femmes qui permet à l'homme d'asseoir son pouvoir et de participer comme il le fait au développement.

13. Cette discrimination à l'intérieur et à l'extérieur de la famille, dont les effets se cumulent, caractérise la double oppression, fonction de la classe sociale et du sexe, subie par les femmes. La misère et le sous-développement n'ont fait que renforcer ces inégalités.

14. La situation actuelle des femmes dans le monde est l'illustration éclatante des conséquences de ces processus cumulatifs de discrimination, qui remontent fort loin : les femmes représentent 50 p. 100 de la population mondiale et un tiers de la main-d'oeuvre officielle, mais elles accomplissent en fait près des deux tiers de l'ensemble des heures de travail, ne reçoivent qu'un dixième du revenu mondial, et enfin possèdent moins d'un pour cent de la propriété mondiale 1/.

B. Examen des progrès réalisés au cours de la première moitié de la Décennie : les leçons à en tirer

15. Il ressort de l'examen et de l'évaluation des progrès réalisés au cours des cinq années qui viennent de s'écouler que la plupart des gouvernements ont accepté officiellement l'intégration des femmes à la vie du pays en tant qu'objectif souhaitable de la planification. Nombre de pays ont mis en place toute une gamme de mécanismes institutionnels et administratifs pour intégrer les femmes au développement. Ces mécanismes ont permis de sensibiliser les planificateurs

1/ Organisation internationale du Travail, Femmes au travail (Genève, 1/1978).

et les responsables de la prise des décisions aux besoins et aux problèmes des femmes, de faire des recherches et de réunir une base de données sur la femme et de promouvoir une législation garantissant les droits de la femme.

16. Toutefois, nombre des mécanismes existants connaissent des difficultés faute de fonds suffisants, de personnel qualifié, etc., sauf généralement dans les pays à économie planifiée. Cette limitation est, dans une grande mesure, surtout dans les pays en développement, la conséquence d'un problème économique plus général : le manque de ressources. Dans bien des cas, elle traduit le niveau de priorité que les gouvernements accordent aux questions intéressant les femmes. Ces mécanismes sont aussi très limités par la portée restreinte de leurs attributions. Ainsi, plusieurs d'entre eux n'ont pas été dotés de pouvoirs exécutifs ou de pouvoirs d'application suffisants. De même, le mandat confié à ces mécanismes les cantonne souvent dans des préoccupations traditionnellement considérées comme féminines et autres questions de bien-être, ce qui ne fait que renforcer l'image stéréotypée du rôle de la femme et les attitudes entachées de préjugés.

17. L'examen des lois et règlements promulgués fait apparaître qu'un nombre important de gouvernements ont signalé de nouvelles dispositions constitutionnelles et législatives qui garantissent des droits égaux aux femmes et aux hommes. Toutefois, les dispositions législatives ne sont pas toujours assorties de mesures et de mécanismes d'application adéquats faute desquels elles demeurent lettre morte, ce qui n'encourage pas les gens à respecter la loi.

18. Il ressort de l'examen et de l'évaluation des progrès réalisés au cours des cinq dernières années que dans la plupart des pays la situation des femmes appartenant au secteur dit "arriéré" de la population a empiré. Elle a empiré particulièrement en ce qui concerne les conditions de l'emploi et l'enseignement dans le secteur rural et dans les secteurs urbains dits marginaux. Dans bien des pays, le nombre de femmes analphabètes augmente. En fait, le taux d'analphabétisme pour la population féminine semble avoir augmenté et, selon les projections, devrait augmenter encore dans plusieurs pays. Certes, la participation des femmes aux premier, deuxième et troisième niveaux d'enseignement a progressé dans la plupart des pays, mais certains ont fait état d'une baisse de la participation féminine au deuxième niveau, si l'on se fonde sur la proportion de femmes par rapport à l'effectif total à ce niveau. Ce n'est, semble-t-il, que dans les couches socio-économiques supérieures et moyennes que les femmes ont réalisé quelques progrès sensibles pour ce qui est de l'accès à l'enseignement. Toutefois, cette amélioration n'a pas été accompagnée d'un accroissement parallèle des possibilités au niveau de l'emploi, même dans certains pays développés et dans les pays en développement qui ont des taux d'industrialisation élevés. Pour ce qui est de l'emploi, il semblerait qu'un nombre croissant de femmes soient évincées des secteurs organisés de l'économie vers les secteurs non organisés de l'agriculture de subsistance, de l'artisanat, etc. Ce phénomène est attesté par les estimations et les projections des taux globaux d'activité économique, établies par l'OIT.

19. Dans bien des cas, le libre transfert des techniques a entraîné une détérioration des conditions d'emploi et de santé des femmes : il arrive que la main-d'oeuvre soit déplacée; le transfert de techniques s'accompagne aussi de l'importation de modèles de consommation étrangers. Dans certains importants secteurs industriels

exploités, la plupart du temps, par des sociétés transnationales, de nouvelles pratiques discriminatoires sont apparues tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Dans les secondes où les femmes trouvent le plus d'emplois cette augmentation des possibilités s'est accompagnée d'une exploitation croissante de la main-d'oeuvre féminine semi-qualifiée et bon marché, composée de femmes jeunes et non mariées, ce qui a entraîné parmi les plus jeunes de plus fortes migrations vers les villes.

20. Dans la plupart des pays développés, il n'a pas été tenu compte des femmes dans la planification du développement national. Là où des programmes spéciaux existaient, ils se sont, le plus souvent, soldés par des échecs parce qu'ils étaient axés essentiellement sur des activités dites "féminines" qui ne font qu'accentuer la ségrégation fondée sur le sexe.

21. Enfin la crise économique mondiale actuelle a contribué à la détérioration de la situation des femmes en général. Dans les pays développés à économie de marché, l'accroissement du chômage a été plus marqué chez les femmes que chez les hommes. Dans les pays en développement, le niveau de l'emploi pour les femmes dans l'industrie, en particulier dans les textiles et la confection, où l'on compte généralement une forte proportion de femmes, s'est ressenti des mesures protectionnistes imposées par les pays développés.

22. Dans les pays à économie planifiée, la condition de la femme a encore progressé dans divers domaines. Les femmes ont participé activement au développement social et économique, ainsi qu'à tous autres aspects de la vie publique de leur pays. Le niveau de l'emploi, de la santé et de l'éducation, ainsi que la participation des femmes à la vie politique, sont très élevés dans les pays socialistes. Les femmes de ces pays luttent activement pour la paix, le désarmement, la détente et la coopération internationale*.

* Les représentants du Groupe des pays d'Europe occidentale et autres pays ont exprimé des réserves sur ce paragraphe.

II. CADRE CONCEPTUEL

A. La situation des femmes et les objectifs de la Décennie : rapports entre la situation économique mondiale actuelle et la paix et la sécurité internationales

23. Les trois principaux objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, sont étroitement liés. Les progrès réalisés dans l'un de ces trois domaines ne peuvent qu'être bénéfiques pour les deux autres et tout échec dans l'un d'entre eux, a, sur les autres des répercussions négatives. Le renforcement universel de la paix mondiale et de la sécurité internationale, la réalisation des objectifs d'un désarmement véritable et la réduction des budgets militaires, la consolidation de la détente et l'accroissement de la coopération entre les Etats contribueront au progrès du développement économique, social et culturel des pays ainsi qu'à l'amélioration de la condition des femmes. Ce n'est que dans la paix qu'il est possible de progresser vers les deux autres objectifs de la Décennie.

24. Il y a de même un lien étroit entre la situation économique générale et le renforcement de la paix et de la sécurité mondiales, le désarmement et le relâchement des tensions internationales. Les ressources rendues disponibles grâce au désarmement pourraient être utilisées pour promouvoir le bien-être de toutes les nations et contribuer à réduire l'écart économique entre pays développés et pays en développement, ce qui créerait un climat plus propice au progrès général de tous les membres de la société.

B. Incidences des relations économiques mondiales injustes sur le rôle des femmes dans le développement : nécessité d'un nouvel ordre économique international qui réduise l'écart entre l'apport de travail des femmes et la rémunération sur le plan socio-économique de ce travail

25. Le nouvel ordre économique international aura une incidence directe sur la situation socio-économique des femmes, en particulier quant aux aspects suivants qui doivent être examinés en priorité : fluctuations des prix à l'échelle internationale, nécessité de remédier à la mauvaise application des techniques, faiblesse des prix des produits agricoles et hausse rapide des prix des produits manufacturés, nécessité d'établir un système de coopération financière internationale plus efficace pour compenser les déficiences de la production alimentaire, nécessité d'accroître une coopération technique et économique tant entre pays développés et pays en développement qu'entre pays en développement, fondée sur les principes de l'autosuffisance et d'une interdépendance plus équitable et plus rationnelle. De récentes études sur l'incidence de tels facteurs internationaux sur l'emploi et les conditions de travail indiquent qu'ils ont des effets négatifs plus marqués sur le niveau des salaires et la stabilité de l'emploi chez les femmes que chez les hommes. Par exemple, ce sont les femmes qui perdent les premières leur emploi dans les plantations de cultures d'exportation ainsi que dans les industries du textile, de la confection et de l'électronique, plus sensibles aux fluctuations des prix et aux mesures protectionnistes imposées par les pays développés.

26. Dans les secteurs traditionnels et agricoles, les effets de ces facteurs, lorsqu'ils sont associés à des mutations rapides et à des changements dans les activités tertiaires de base des femmes, sans aucune mesure compensatoire, sont plus préjudiciables encore. En d'autres termes, elles sont plus vulnérables à ces déplacements d'activités, faute de pouvoir accéder à la propriété, au crédit et aux ressources financières et techniques.

27. L'expansion récente des grandes propriétés agricoles fortement capitalisées et à haute composante technique, qui sont dans la plupart des cas exploitées par des sociétés transnationales, a des effets négatifs sur l'emploi des femmes dans les activités tertiaires de base - petit commerce urbain, semi-rural et agricole - qui sont productrices de revenus et indispensables pour assurer l'autosuffisance à la collectivité. Cette expansion a en fait été fréquemment préjudiciable à la production alimentaire et à la distribution des aliments et des produits de première nécessité. D'autre part, dans les secteurs modernes des économies en développement, l'expansion des industries exploitées par les sociétés transnationales, même si elle s'est parfois traduite par une augmentation des possibilités d'emploi pour les femmes, a suscité de nouveaux problèmes aussi bien pour elles que sur le plan du développement en général.

28. On s'est effectivement inquiété de l'évolution des industries orientées vers l'exportation et de leurs incidences sur l'emploi dans les pays en développement. Ces industries seraient plus sensibles aux fluctuations du marché international qu'à celles des pays hôtes. Leur importance en tant que source d'emplois et de devises n'est pas discutable, mais à d'autres égards leurs effets sur l'économie nationale sont minimes puisqu'elles importent pratiquement tous leurs apports et exportent toute leur production. Il semble que les gouvernements des pays hôtes ne voient le plus souvent dans ces entreprises que des solutions à court terme au problème de la création d'emplois; mais aux fins du développement à long terme, ils préféreraient des industries faisant appel à des travailleurs hautement qualifiés. Si leurs plans à long terme se réalisent, l'emploi des femmes dans les industries à forte intensité de main-d'oeuvre ne constituera probablement qu'une phase temporaire de l'industrialisation des pays en développement.

29. Pour le moment toutefois, là où les conditions permettent l'expansion d'industries à forte intensité de main-d'oeuvre, c'est plutôt la qualité des emplois créés qui est mise en cause. On a noté en particulier que la plupart des travailleurs recevaient des salaires de subsistance et que des pressions étaient parfois exercées au niveau des pouvoirs publics pour empêcher l'organisation de syndicats, de manière à ne pas décourager les investissements étrangers. Enfin la formation qu'acquière les travailleurs dans la plupart des industries orientées vers l'exportation n'est pas transférable, ce qui accroît leur insécurité dans une situation où l'emploi est à la merci des fluctuations du marché mondial.

30. Il ressort de ce qui précède que les contraintes majeures qui entravent la participation économique des femmes au développement national sont d'essence internationale et découlent des relations générales entre pays en développement et pays développés.

31. Dans de nombreux pays, si l'on compare au niveau national, ce qui est réalisé par les hommes et par les femmes dans chaque secteur du développement économique, et social, on constate que le large fossé séparant les possibilités économiques offertes aux hommes et celles offertes aux femmes ne s'est pas réduit en proportion de la croissance économique générale, quel que soit le niveau de développement, qui varie d'un pays à l'autre. Même dans les pays où la croissance économique s'est accompagnée d'une augmentation sensible de l'emploi salarié en général, les femmes ne se sont mises à travailler que pour des salaires d'appoint alors que les hommes, pour lesquels la sécurité de l'emploi est plus grande, constituent une main-d'œuvre bien intégrée, désireuse d'acquérir des qualifications, et voient de ce fait leur salaire augmenter. Dans la plupart des pays en développement, les femmes constituent une proportion importante et croissante du secteur sous-employé de la population, et on les trouve en particulier dans le domaine des services intermédiaires et des activités des secteurs tertiaires et non organisés où elles sont souvent comme les hommes, sous-payées et ne perçoivent généralement que des salaires extrêmement bas. L'instabilité de l'emploi est pour elles extrême; elles ne bénéficient pas, dans la plupart des pays, d'aucune protection légale et n'ont pas d'organisations syndicales reconnues au sein desquelles elles puissent se grouper pour faire connaître leurs besoins et faire valoir leurs revendications. En outre, dans la plupart des pays, rien n'a été fait pour les motiver davantage à l'égard du travail, en favorisant par exemple la mobilité de l'emploi, en améliorant l'éducation ou la formation et en les aidant à accéder au crédit et autres moyens de financement.

C. Nécessité de tenir compte de données nouvelles et de prévoir de nouvelles stratégies concernant la participation des femmes au développement lors de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement

32. L'aggravation de la crise économique mondiale dans de nombreux pays au cours de la seconde moitié de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement impose de réévaluer complètement les stratégies définies et fait que des mesures supplémentaires et multiples s'imposent, aux niveaux national et international, pour élaborer la stratégie de la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'insuffisance des résultats de la deuxième Décennie est liée aux grands problèmes actuels - dette extérieure, baisse de la production alimentaire (qui a également des incidences sur l'industrialisation), déficiences tant qualitatives que quantitatives de l'industrialisation; l'effet de ces facteurs est encore accentué du fait que les pays en développement parviennent mal à réduire le chômage très élevé chez eux. Outre des facteurs internationaux déterminants, des politiques nationales inadéquates, quand elles existaient pour ce qui est de la formation et de l'utilisation optimales des ressources humaines disponibles, ont eu des répercussions néfastes sur la productivité. A cet égard, on a constamment mis l'accent dans les études récentes et dans les analyses orientées vers la formulation de politiques - en particulier aux niveaux régionaux et locaux - sur la nécessité de procéder à une réévaluation approfondie des stratégies visant à mobiliser les femmes (qui représentent environ 50 p. 100 de la population mondiale). La discussion des problèmes intéressant les femmes, lors d'une récente Conférence des Nations Unies portant

sur un aspect primordial du nouvel ordre économique international - la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural - a abouti à un nouveau consensus et à de nouvelles propositions d'action dans ce domaine (voir WCAARD/REP).

33. Il faut reconnaître l'importance particulière de ces nouveaux développements si l'on veut surmonter des insuffisances alarmantes dans le secteur agricole, où les femmes représentent une forte proportion de la main-d'oeuvre. Pour accroître la productivité sur le plan des denrées alimentaires et autres produits agricoles de base, qui représentent encore p. 100 des recettes d'exportation des pays en développement, les salaires des femmes devraient être relevés et leurs conditions d'emploi et leur formation améliorées, de même qu'il faudrait leur faciliter l'accès au crédit, à la propriété et aux techniques et moyens pouvant être exploités au niveau de la famille, dans les régions rurales. Il faudrait aussi réduire à cette fin les effets nocifs que peuvent avoir les transferts de techniques vers les régions rurales, de même que les effets de la migration qui peuvent être préjudiciables pour les femmes.

34. Lorsqu'on définira et examinera la stratégie pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, il faudra tenir pleinement compte du cadre conceptuel et de l'analyse présentés dans le présent programme d'action, ainsi que des documents de base dont est saisie la Conférence mondiale. Il faudrait que l'on prévoie dans cette nouvelle stratégie comment obtenir d'autres données permettant de mieux évaluer dans quelles mesures les femmes participent au processus de développement dans chaque secteur et à chaque niveau, afin de disposer d'une base pour formuler systématiquement de nouvelles politiques nationales, régionales et internationales visant à évaluer et à utiliser au maximum les ressources que représentent les femmes et à promouvoir leur participation, en pleine égalité, à la vie sociale et au développement économique, car c'est là une condition préalable au développement authentique de tous les pays.

D. Les objectifs de la Décennie et le sous-thème de la
Conférence mondiale "Emploi, santé et enseignement"

/à paraître dans le projet de programme final/